



# POLITIQUES D'ÉVALUATION DU COMPORTEMENT

**Vous êtes propriétaire,  
exploitant ou conducteur  
de véhicules lourds?**

Consultez dès maintenant les  
nouvelles politiques qui seront  
en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



[saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl](http://saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl)

**Les nouvelles mesures  
sont avantageuses pour vous.**

Elles permettront :

- de reconnaître les bons comportements;
- d'améliorer l'identification des propriétaires, des exploitants et des conducteurs à risque;
- d'introduire de nouvelles mesures de sensibilisation afin d'inciter les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds à corriger leur comportement;
- d'améliorer la sécurité sur les routes et la protection du réseau routier.